

## Complément d'information

### Pour la commission chargée de l'audience publique sur le projet de construction du Parc éolien de Grosse-Île

#### Suivant la séance du 11 février tenue à Cap-aux-Meules

Lors de la séance du 11 février, un citoyen a posé une question par téléphone qu'on comprend comme suit :

Est-ce que l'Alliance de l'est peut nous fournir, pour PEDGI, par 100 000\$ de valeur foncière d'une MRC comme Rivière-du-Loup l'endossement cumulatif des fonds propres par les propriétaires fonciers et les revenus cumulatifs aussi par tranche de 100 000\$ de valeur foncière d'une MRC comme Rivière-du-Loup.

À cet effet, nous pouvons donner les informations suivantes :

- Le règlement d'emprunt financé sur le long terme de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL) (considérant que le citoyen ciblait la MRC de Rivière-du-Loup) est de 6,7 M\$, comme présenté dans la capsule sur les retombées économiques et déposées à la commission;
- La part d'actionariat de la MRC de Rivière-du-Loup au sein de la RIÉBSL est de 11,25%. Ainsi, 11,25% de 6,7 M\$ équivaut à une part du règlement d'emprunt de 753 750\$. Le remboursement capital et intérêt annuel serait de 0,66 \$ par tranche de 100 000\$ de richesse foncière uniformisée (RFU) 2025 de la MRC de Rivière-du-Loup.
  - L'information au sujet de la RFU provient des données publiques disponibles sur le site Web du Gouvernement du Québec : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/richeesse-fonciere-uniformisee>
- Comme présenté dans la capsule de retombées économiques déposée à la commission, les distribuables annuels nets qui inclut les distributions du projet après remboursement des règlements d'emprunt ainsi que la portion des paiements fermes répartis au sein de l'ensemble des membres de l'Alliance, anticipés pour le projet PEDGI sont de 500 000\$ pour la RIÉBSL, donc de 15 M\$ sur la durée du contrat.
- Au sein de la RIÉBSL, malgré un actionariat de 11,25%, les MRC ont convenu de récupérer 10% des distributions et de remettre chacune 1,25% au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent pour permettre la mise en place d'un Fonds de développement régional. Ainsi, la MRC de Rivière-du-Loup, avec 10% des distributions, recevrait annuellement 50 000\$ en distributions net provenant du projet de PEDGI pour un total de 1,5 M\$ sur 30 ans.
- Toutefois, il appartient à chaque MRC de convenir de la façon dont elle distribuera les distributions encaissées de la RIÉBSL, nous ne pouvons donc pas présumer de la répartition des distributions par 100 000\$ de RFU.
- Depuis 2017, 66 670 000\$ ont été remis à la RIÉBSL en distributions nettes desquels la MRC de Rivière-du-Loup a reçu 10%, soit 6 670 000\$.